

15

Renouvelé

62

Avenant n° 1  
A l'accord de coopération universitaire du 21 février 2000

Entre

**L'Université René Descartes-Paris 5**  
pour le compte de la Faculté des Sciences pharmaceutiques et biologiques  
12 rue de l'école de médecine  
75270 - PARIS Cedex 06 - France  
Tel. + 33 (0)1 40 46 16 00  
Fax : + 33 (0)1 40 46 16 15  
Site web : www.univ-paris5.fr

et

**L'Université du Centre, Sousse**  
Pour le compte de la Faculté de Pharmacie de Monastir  
Tel.  
Fax :  
Site web :

**Article 1 :**

L'accord de coopération susvisé est complété comme suit :  
Dans le cas de conduite en commun d'activités et de programmes de recherche, chaque université veillera aux questions relatives à la propriété intellectuelle et industrielle des résultats obtenus. Ces résultats ne pourront en aucun cas donner lieu à une prise de brevet ou à une exploitation commerciale par un seul des établissements concernés sans l'autorisation préalable et formelle du représentant légal de chaque université.

**Article 2 :**

Sous réserve de cette modification, l'accord de coopération universitaire susvisé est reconduit pour une période de trois ans.

Fait à Paris le,

Le Président  
de l'Université René Descartes-Paris 5

Fait à Sousse le, 23-Mai 2003

Le Recteur

Pierre Daumard

